

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 3 Août 2001

Décret n° 2001-398/ MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de mademoiselle
NIWENCUTI Laetitia dans les cadres des services
sociaux (enseignement) ;

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

- Vu l'acte fondamental;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 67/272 du 2 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;
Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu la note de service n° 1475/MEPS/CAB/DGAS/DPAA du 18 décembre 1991 portant recrutement de l'intéressée en qualité de volontaire de l'enseignement ;
Vu le dossier de candidature constitués par l'intéressée ;

DECRETE :

GM



Gm 2

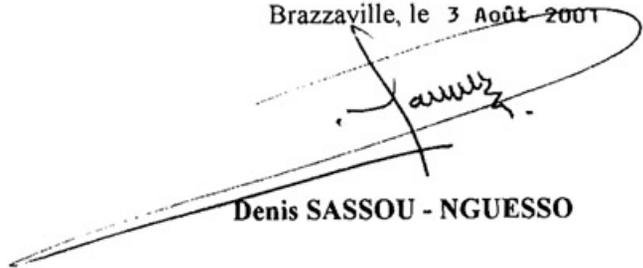
Article 1 : Mademoiselle **NIWENCUTI Laetitia** née le 16 novembre 1961 à Nyarumpongo-Mugongo-Manga, titulaire du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général (CAP-CEG), option histoire-géographie obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommée au grade de professeur des collèges d'enseignement général stagiaire, indice 650, pour compter du 5 mars 1992, titularisée exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 710, ACC= néant pour compter du 5 mars 1993 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique.

Article 2 : L'intéressée est versée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780, ACC = néant, pour compter de la date de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

 **Article 4** : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 3 Août 2001


Denis SASSOU - NGUESSO

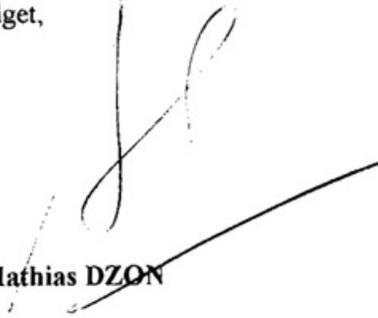
Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

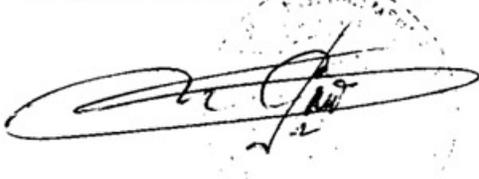

Jeanne DAMBENZET



Le ministre de l'économie, des finances et du budget,


Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,


Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAF-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DAAP	2
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	3

